



TAJ et enquête administrative

Par **iprof**, le **30/01/2025** à **18:01**

Bonjour,

Je suis en train de candidater pour la réserver opérationnelle de la gendarmerie nationale.

Etant enseignant je n'ai pas de casier judiciaire.

Néanmoins par deux fois j'ai eu des soucis familiaux (2019 et 2022) notamment lors de mon divorce avec plainte de mon ex épouse.

Ces deux plaintes ont été classées sans suite.

Est-ce que cela risque de porter préjudice à mon projet de réserve lors de l'enquête administrative?

En vous remerciant d'avance pour votre expertise.

Bien cordialement